

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

Fiches de synthèse des émissions polluantes

4 PETR et 2 SCoT :

PETR Pays Comminges Pyrénées

PETR Pays Lauragais

PETR Pays Sud Toulousain

PETR Pays Tolosan

SCoT Grande Agglomération Toulousaine

SCoT Nord Toulousain

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes
Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées**

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-111 (1)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Polluants suivis: NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

PETR Pays Comminges Pyrénées

235 communes, population en 2017 : 78109

3 Communautés de communes :
CC Cagire Garonne Salat
CC Cœur et Coteaux du Comminges
CC Pyrénées Haut Garonnaises

PETR Pays Comminges Pyrénées



Oxydes d'azote : 25kg/hab
Particules PM_{2.5} : 7kg/hab
GES : 20 t eq CO₂/hab

Haute-Garonne



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Occitanie



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

Oxydes d'azote : - 1.8%
 Particules PM10 : -16.9%
 Particules PM2.5 : -20.2%
 GES : +7.8%

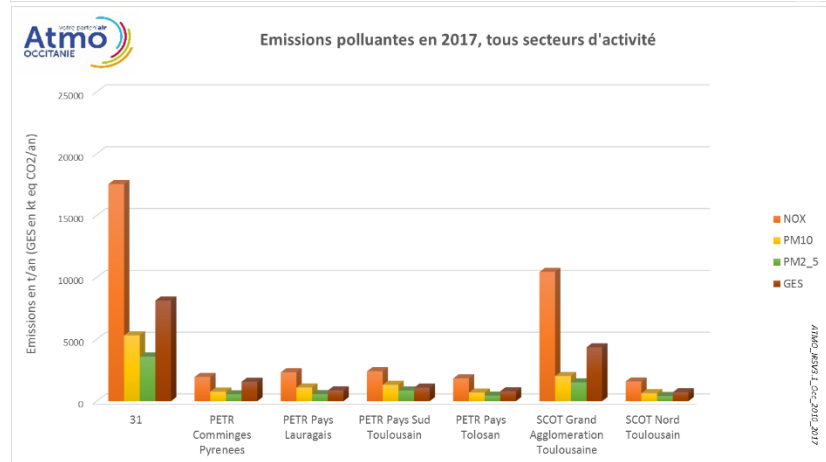
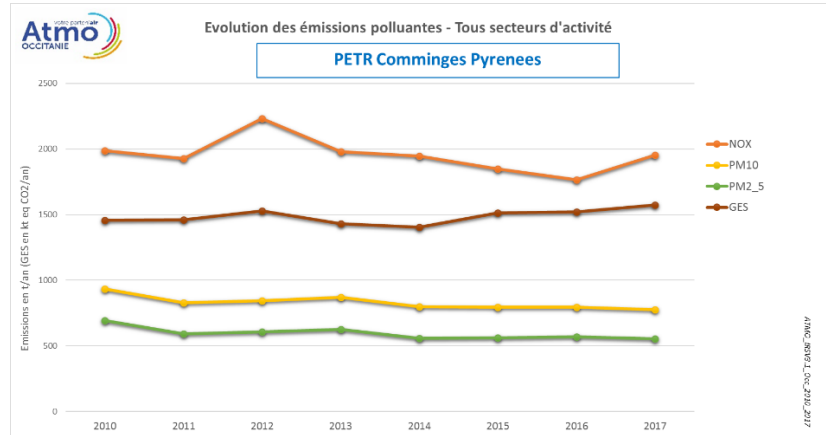
Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : +3,6%
 Particules PM10 : -4,9%
 Particules PM2.5 : -4,5%
 GES : +7,2%

Contribution des territoires aux émissions départementales

PETR Pays Comminges Pyrénées

Oxydes d'azote : 11%
 Particules PM10/PM2.5 : 15%
 GES : 19%

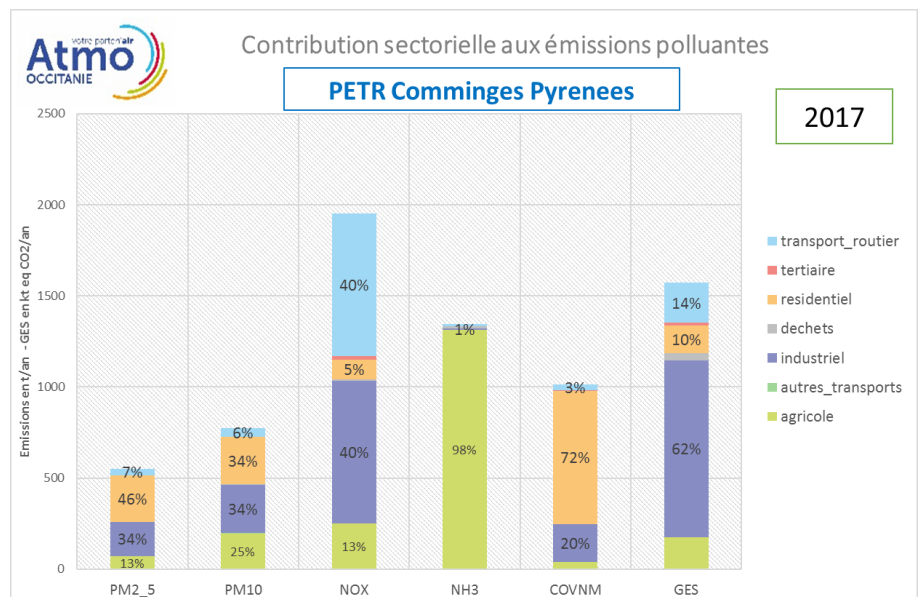


Les émissions par secteur d'activité

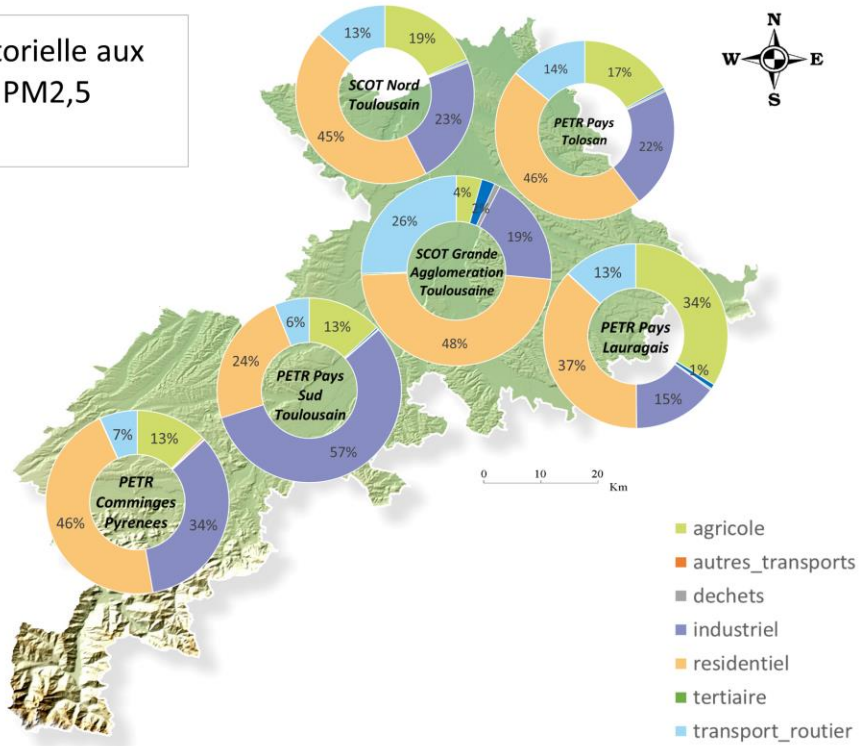
Le secteur industriel est le premier émetteur d'oxyde d'azote, avec le trafic routier. L'industrie est aussi le premier émetteur de GES sur le territoire

Emissions de particules PM10 et PM2.5, l'industrie et le chauffage fortement contributeurs.

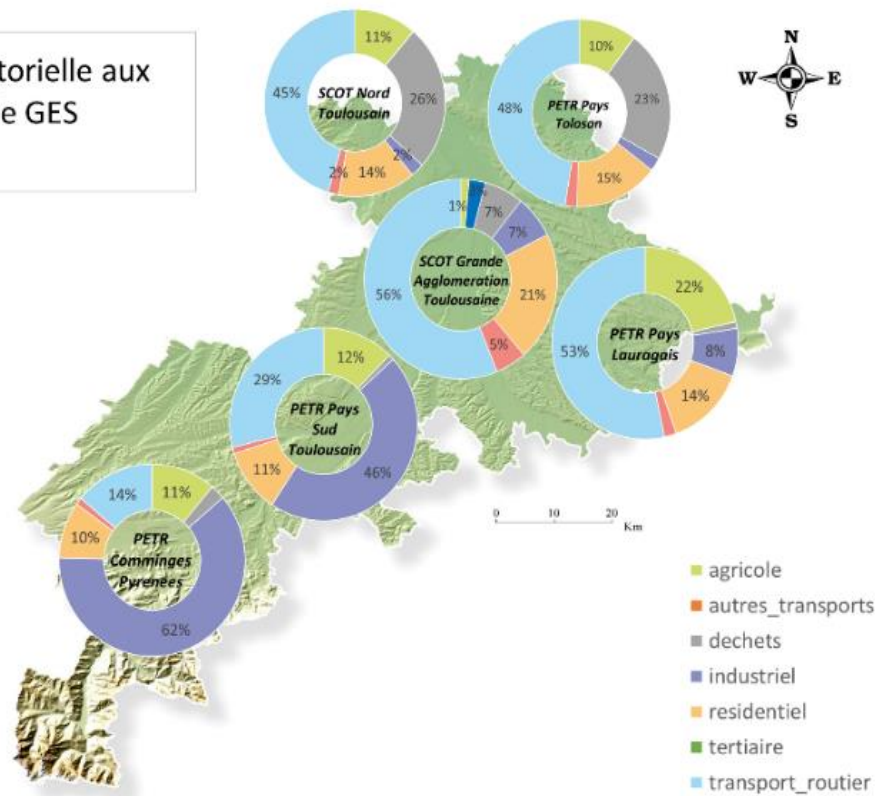
L'ammoniac (NH3) est émis quasi exclusivement par le secteur agricole



Contribution sectorielle aux
émissions de PM2,5
2017



Contribution sectorielle aux
émissions de GES
2017



Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le secteur industriel

1^{er} secteur émetteur de GES (62%) et premier émetteur d'oxydes d'azote (40%) avec le transport routier. Forte contribution aux émissions de particules PM10 aussi (34%).



Le trafic routier

Contributeur important aux émissions d'oxydes d'azote (40%)

L'autoroute sur le territoire : la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports

Evolution estimée du trafic: +0.7%/an entre 2010 et 2017



Le secteur agricole

Contribue à 25% des émissions de particules PM10 du territoire, derrière le secteur résidentiel et les industries.

La quasi-totalité des émissions d'ammoniac.



Le secteur résidentiel

Contribue à quasiment la moitié des émissions de particules PM2.5 et 1/3 des émissions de PM10 du territoire.

Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030			Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	PETR Pays Comminges Pyrénées		Programme national	
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	PREPA Objectifs 2030 vs 2014	
NOx	-0,3%/an	-4%	-50%	
PM2.5	-2,9%/an	-46,2%	-35%	
NH3	+1.2%/an	+19,2%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990)

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050)

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Polluant	Horizon 2050		Programme national	Atteinte des objectifs SNBC
	PETR Pays Comminges Pyrénées			
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	-0,7%/an	-34%	-75%	

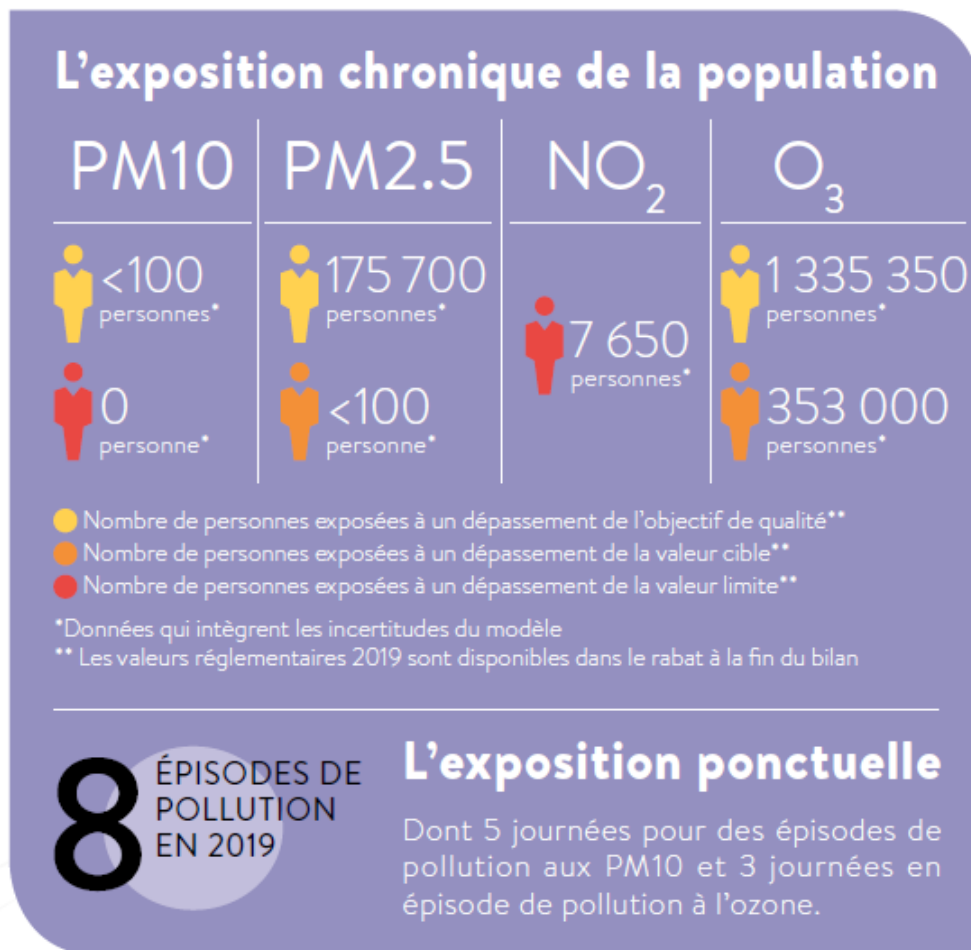
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de +37% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes
Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays Lauragais**

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-111 (2)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

PETR Pays Lauragais

167 communes, population en 2017 : 103028

4 Communautés de communes

CC Castelnaudary Lauragais Audois

CC des Terres du Lauragais

CC Lauragais Revel Sorezois

CC Piege Lauragais Malepere

PETR Pays Lauragais



Oxydes d'azote : 23kg/hab

Particules PM_{2.5} : 6kg/hab

GES : 8 t eq CO₂/hab

Haute-Garonne



Oxydes d'azote : 13kg/hab

Particules PM_{2.5} : 3kg/hab

GES : 6 t eq CO₂/hab

Occitanie



Oxydes d'azote : 13kg/hab

Particules PM_{2.5} : 3kg/hab

GES : 6 t eq CO₂/hab

Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

Oxydes d'azote : - 16%
 Particules PM10 : -11.9%
 Particules PM2.5 : -19.7%
 GES : -0.2%

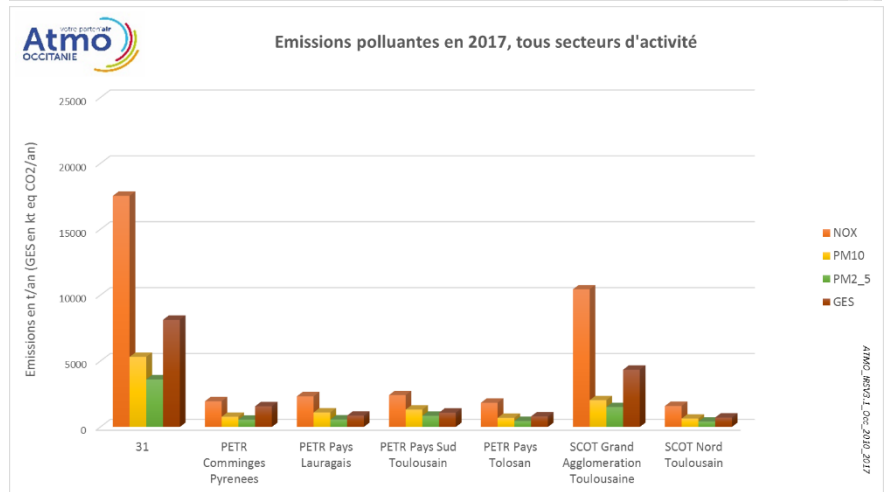
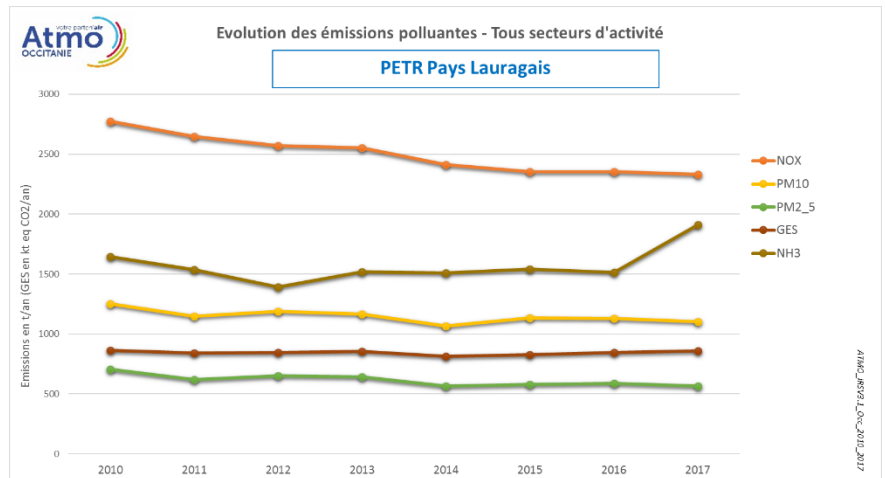
Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : -3,7%
 Particules PM10 : -1,8%
 Particules PM2.5 : -4,5%
 GES : +3%

Contribution des territoires aux émissions départementales

PETR Pays Lauragais

Oxydes d'azote : 13%
 Particules PM10/PM2.5 : 19%
 GES : 11%

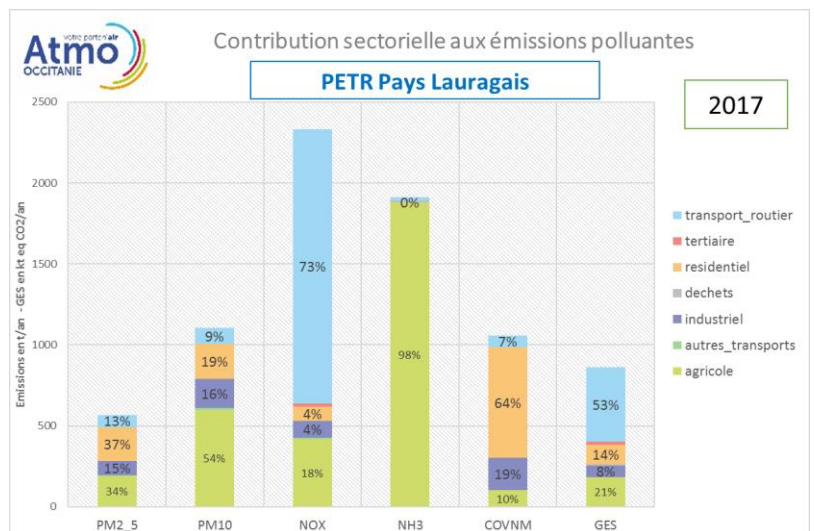


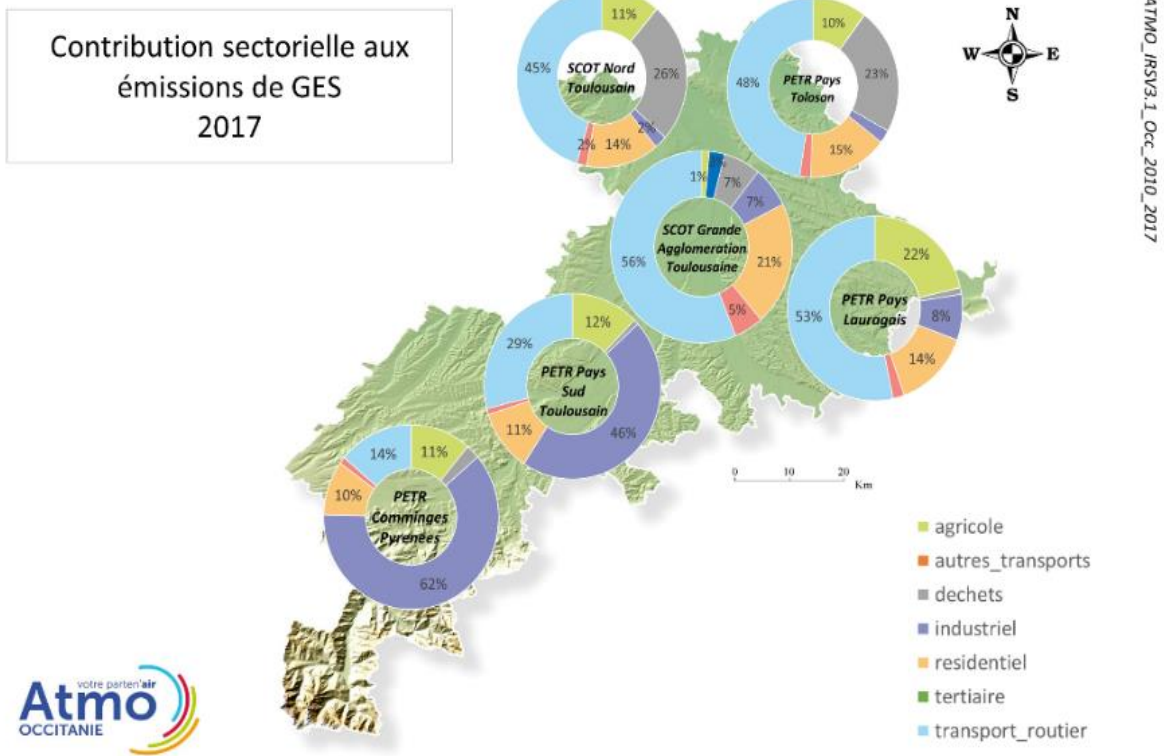
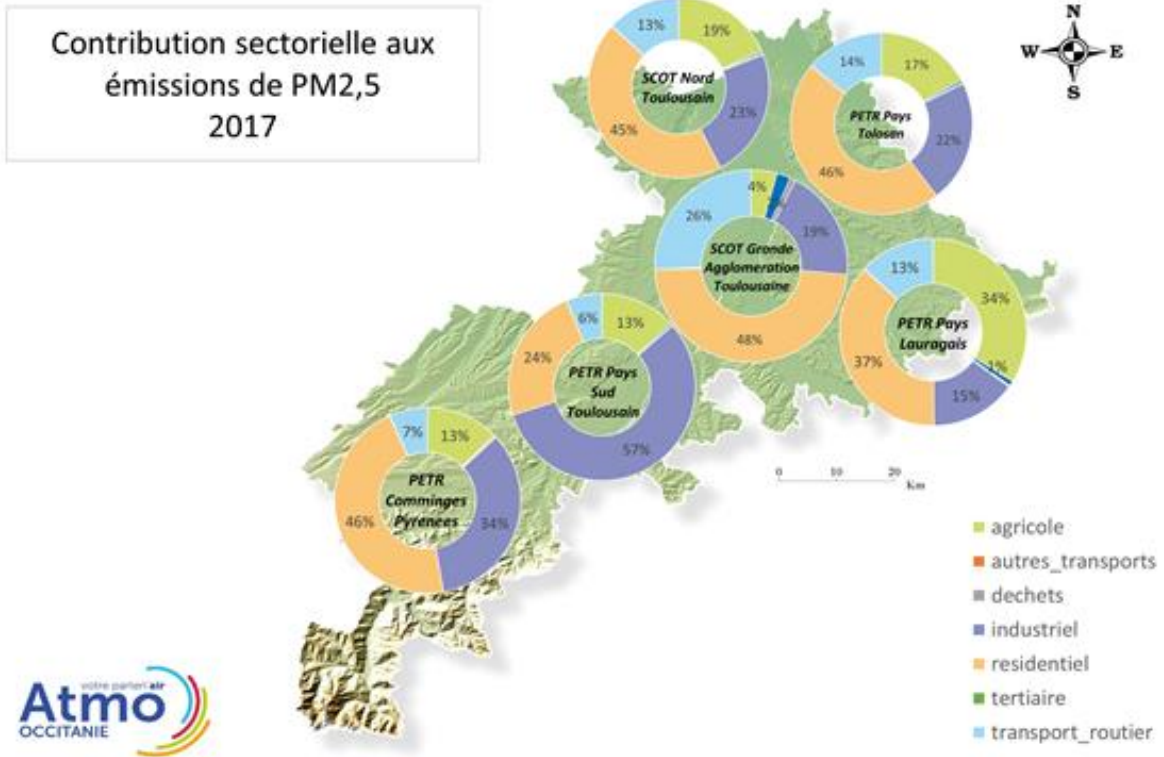
Les émissions par secteur d'activité

Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (les ¾) et GES (la moitié)

Secteur agricole, fort contributeur aux émissions polluantes du territoire : particules PM10 (la moitié) et PM2.5 (un tiers), 21% des émissions de GES. Principal contributeur aux émissions d'ammoniac.

Emissions de PM10 du secteur industriel (présence de carrières)





Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le trafic routier

1^{er} secteur émetteur d'oxydes d'azote et de GES

L'autoroute : plus de la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (60%)

Evolution estimée du trafic: +1.5%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 18.2% des émissions dues au trafic routier en 2017



Le secteur agricole

1^{er} secteur émetteur de particules PM10 (plus de la moitié des émissions du territoire) et 2^e contributeur aux émissions de particules PM2.5 (émissions des engins, pratiques culturales et type de cultures, passages successifs sur les cultures, ...)

Deuxième plus fort émetteur de GES après le trafic routier

Ammoniac quasi exclusivement émis par ce secteur d'activité.



Le secteur résidentiel

Contribue à plus d'un tiers des émissions de particules PM2.5 du territoire.

Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030		Programme national PREPA Objectifs 2030 vs 2014	Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	PETR Pays Lauragais			
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014		
NOx	-2,3%/an	-36,5%	-50%	
PM2.5	-2,8%/an	-45%	-35%	
NH3	+2,3%/an	+36,6%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Polluant	Horizon 2050		Programme national	Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>
	PETR Pays Lauragais			
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	-0,1%/an	-15%	-75%	

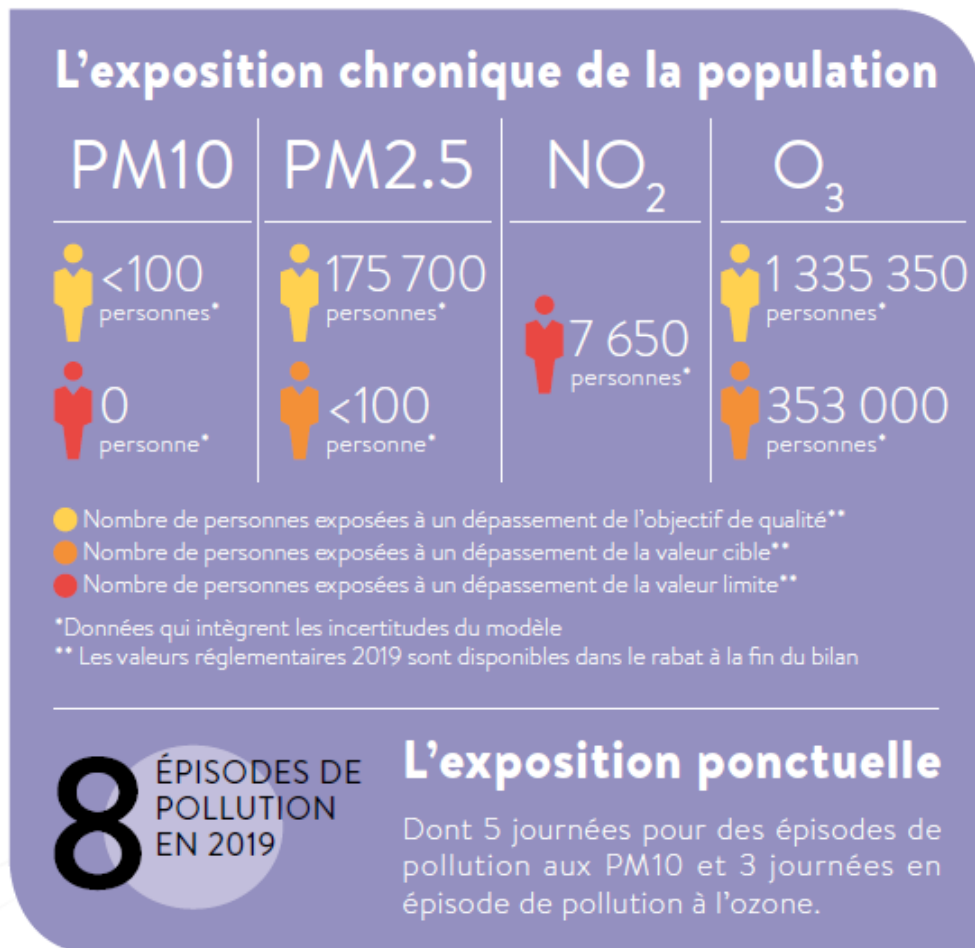
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -8% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes
Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays Sud Toulousain**

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-111 (3)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

PETR Pays Sud Toulousain

99 communes, population en 2017 : 96688

3 Communautés de communes

CC du Volvestre

CC Cœur de Garonne

CC du Bassin Auterivain Haut Garonnais

PETR Pays Sud Toulousain



Oxydes d'azote : 25kg/hab
Particules PM_{2.5} : 9kg/hab
GES : 11 t eq CO₂/hab

Haute-Garonne



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Occitanie



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

Oxydes d'azote : - 19.4%
 Particules PM10 : -10.4%
 Particules PM2.5 : -14.4%
 GES : -3.4%

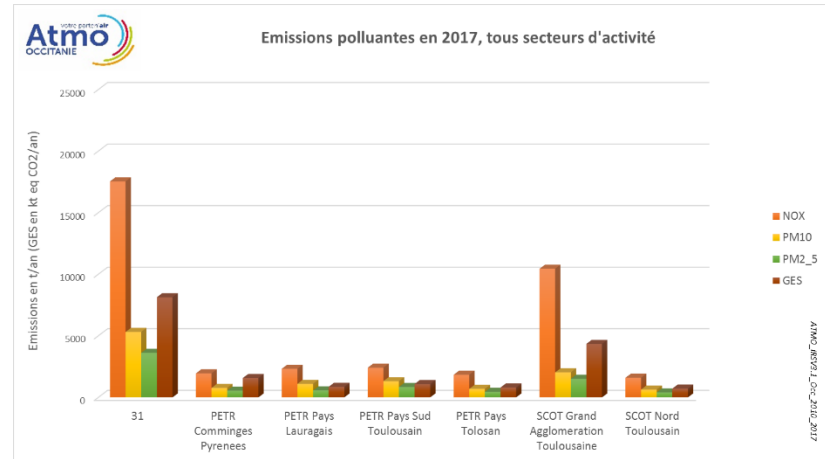
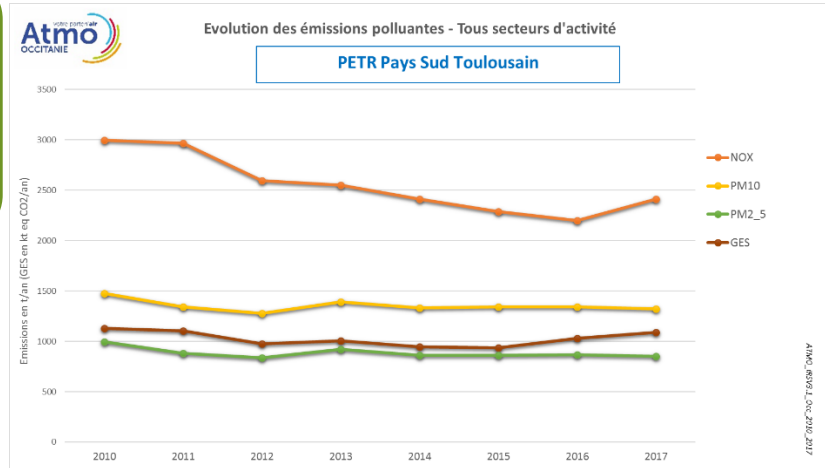
Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : +2,2%
 Particules PM10 : -2,3%
 Particules PM2.5 : -3,1%
 GES : +11,1%

Contribution des territoires aux émissions départementales

PETR Pays Sud toulousain

Oxydes d'azote : 13%
 Particules PM10/PM2.5 : 24%
 GES : 16%

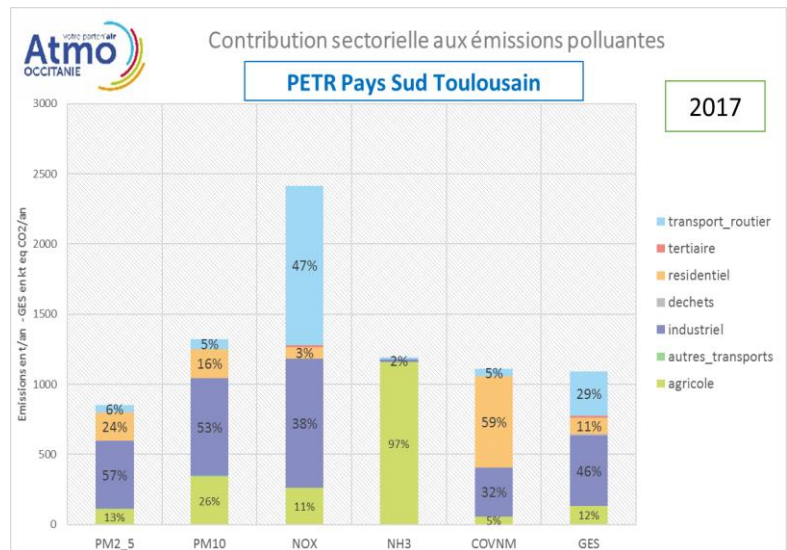


Les émissions par secteur d'activité

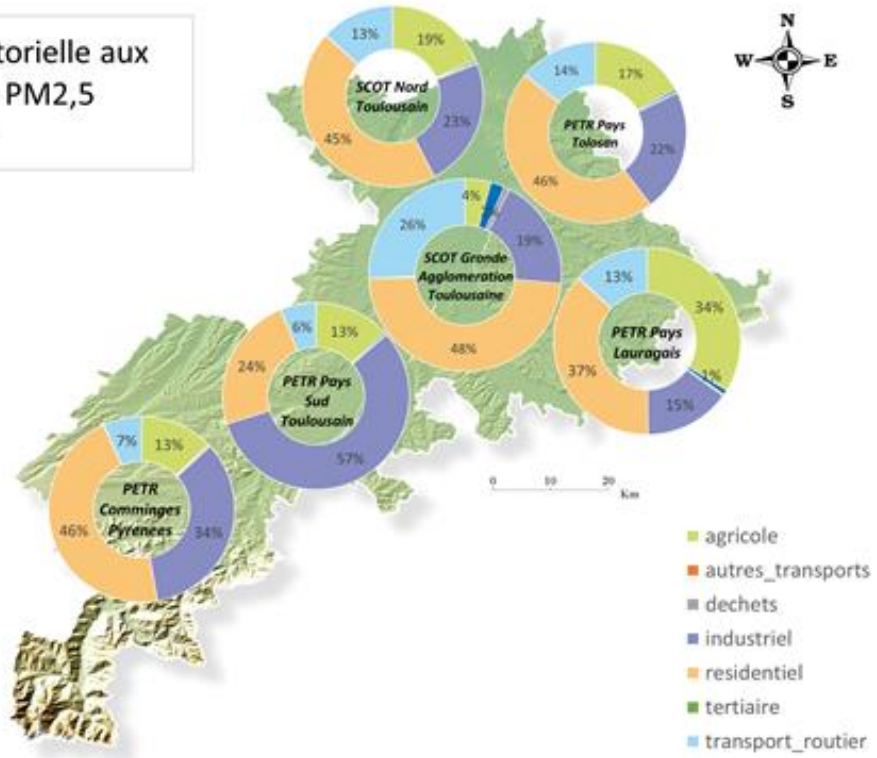
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (quasiment la moitié).

Tissu industriel important ; Importantes émissions de NOx. Industrie, premier émetteur de gaz à effet de serre et particules PM10/PM2.5 sur le territoire.

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole

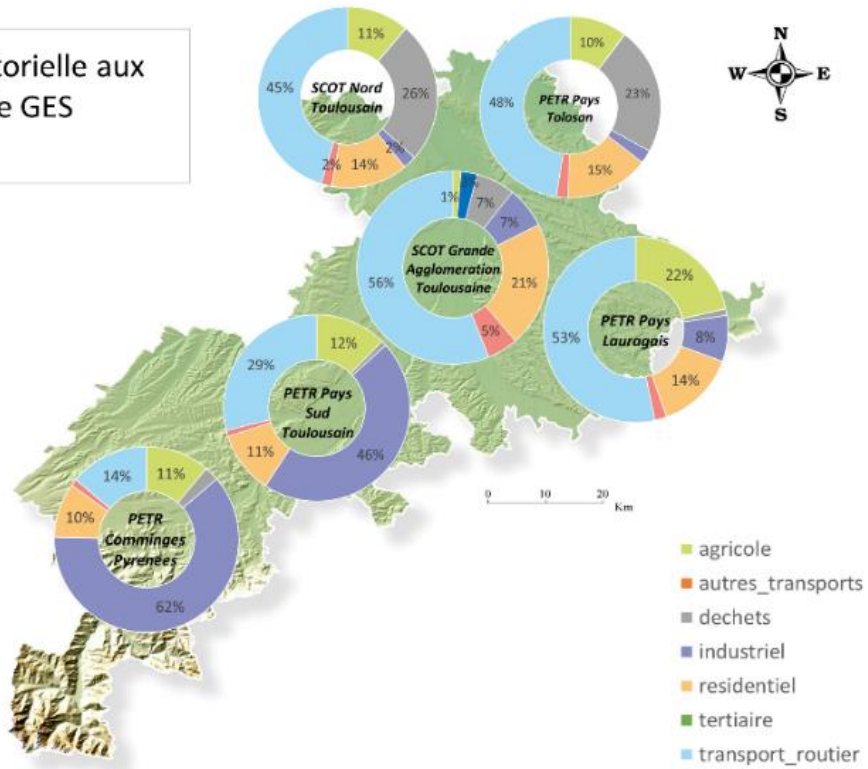


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le trafic routier

1^{er} secteur émetteur d'oxydes d'azote (47%) ; 2^{ème} secteur émetteur de GES (29%)

L'autoroute : la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports

Evolution estimée du trafic: +1.4%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 16.5% des émissions dues au trafic routier en 2017



Le secteur industriel

1^{er} secteur émetteur de particules PM10/PM2.5 et de GES

Présence d'exploitation de carrières

Autres activités industrielles émettrices sur le territoire (cimenterie).



Le secteur agricole

2^{ème} secteur émetteur de particules PM10 (25%) (résidus cultures, engins, passages successifs, ...)

12% des GES

La quasi-totalité des émissions d'ammoniac




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030			Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	PETR Pays Sud Toulousain		Programme national	
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	PREPA Objectifs 2030 vs 2014	
NOx	-2.8%/an	-44%	-50%	
PM2.5	-2.1%/an	-33%	-35%	
NH3	+2.6%/an	+41%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Horizon 2050				Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>
PETR Pays Sud Toulousain		Programme national		
Polluant	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	-0,5%/an	-29%	-75%	

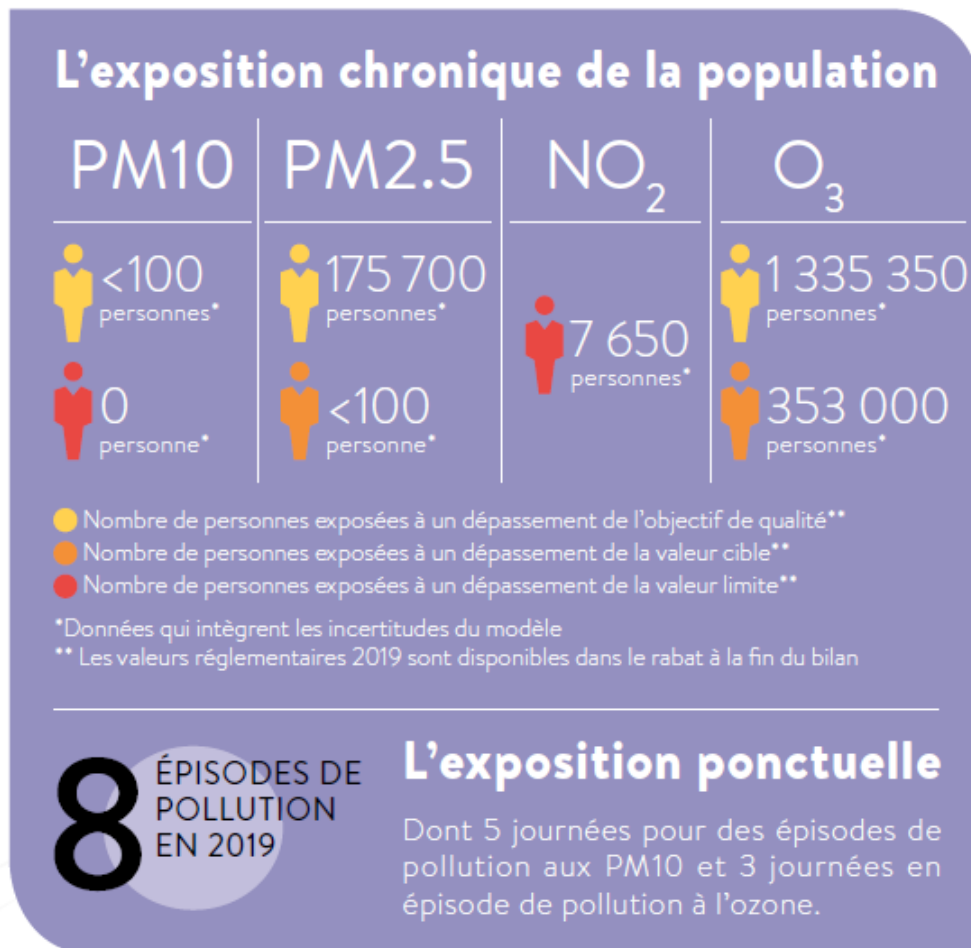
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -24% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes
Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays Tolosan**

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-111 (4)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

PETR Pays Tolosan

73 communes, population en 2017 :
118435

5 Communautés de communes

CC de Val'Aigo

CC des Coteaux Bellevue

CC des Coteaux du Girou

CC des Hauts Tolosans

CC du Frontonnais

PETR Pays Tolosan

Oxydes d'azote : 16kg/hab
Particules PM_{2.5} : 4kg/hab
GES : 7 t eq CO₂/hab



Haute-Garonne

Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab



Occitanie

Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab



Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

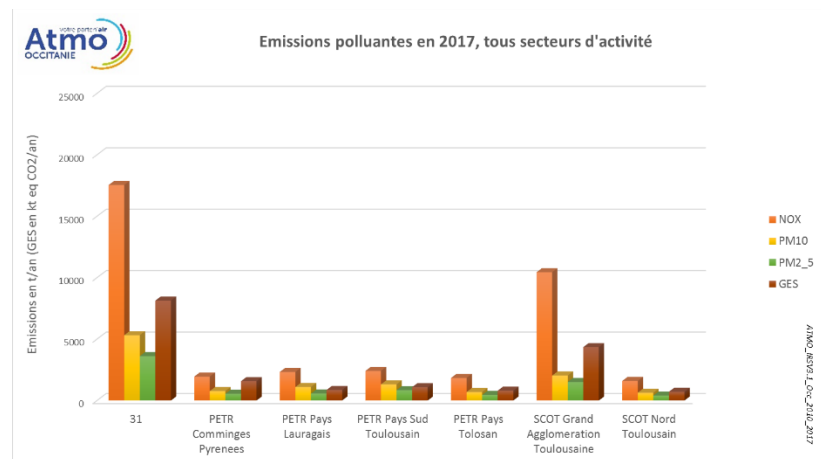
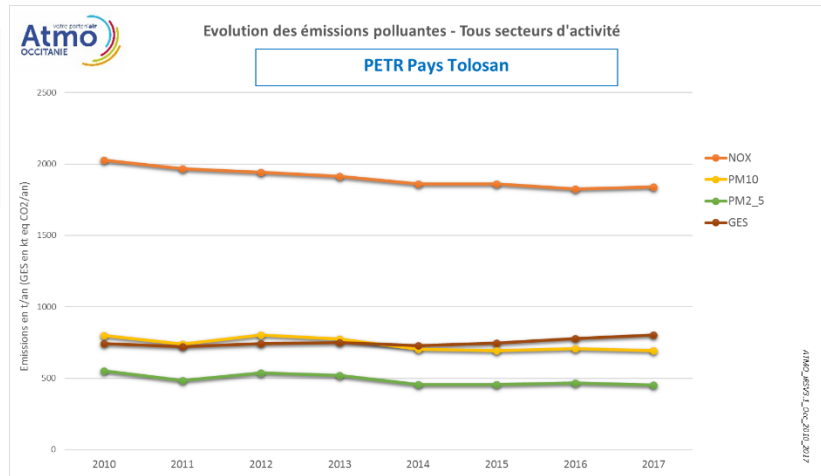
Oxydes d'azote : - 9.2%
 Particules PM10 : -13.1%
 Particules PM2.5 : -17.6%
 GES : +7.8%

Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : -1,3%
 Particules PM10 : -3,5%
 Particules PM2.5 : -4,5%
 GES : +6,9%

Contribution des territoires aux émissions départementales PETR Pays Tolosan

Oxydes d'azote : 11%
 Particules PM10/PM2.5 : 13%
 GES : 10%



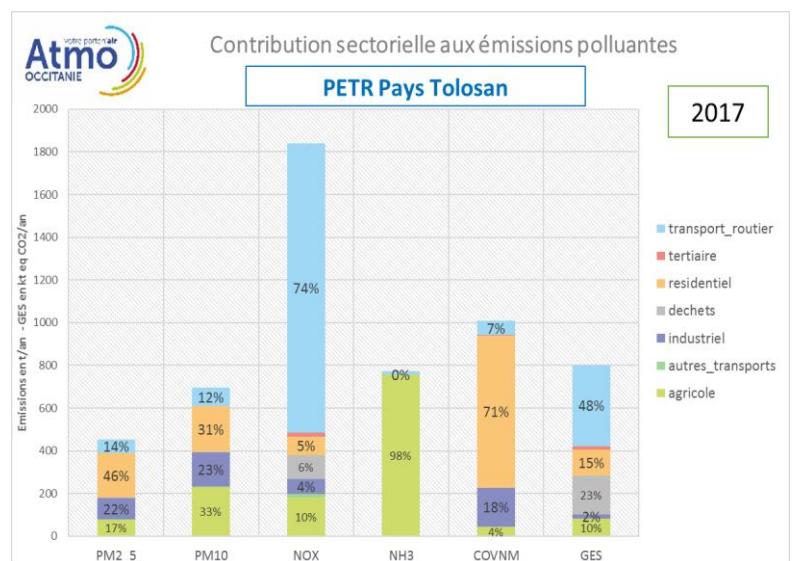
Les émissions par secteur d'activité

Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx (les trois quarts) et de GES (la moitié)

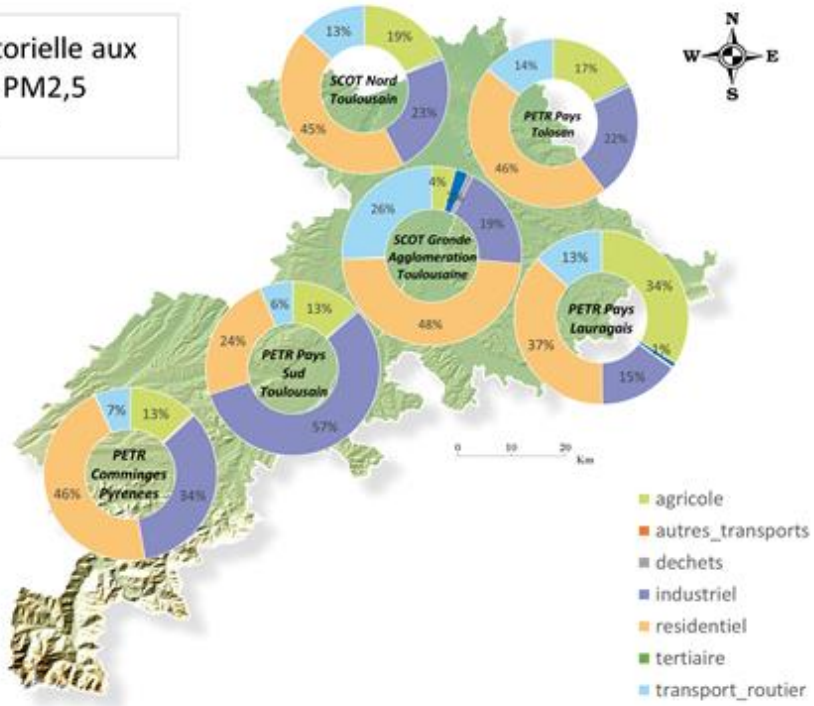
Traitement des déchets: 23% des émissions de GES

Les émissions dues au chauffage (bois notamment) : quasiment la moitié des particules PM2.5 émises sur le territoire, 15% des GES.

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole. Le secteur agricole contribue majoritairement aux émissions de particules PM10.

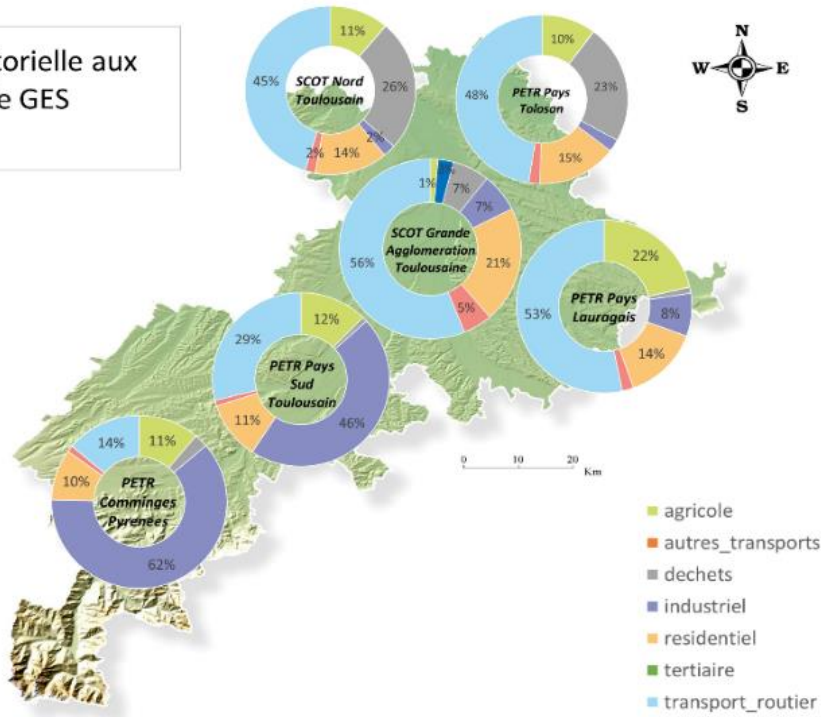


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le trafic routier

1^{er} secteur émetteur d'oxydes d'azote (74%) et de GES (48%)

L'autoroute : près de la moitié des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (42%)

Evolution estimée du trafic : +1.6%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 14.9% des émissions du routier en 2017



Le secteur du traitement des déchets

Emetteur d'oxydes d'azote et de près d'un quart des GES du territoire

(Présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).



Le secteur agricole

1^{er} émetteur de particules PM10 (1/3) (émissions des engins, passages successifs et pratiques culturales, ...) ; 17% de particules PM2.5

10% des GES

La quasi-totalité des émissions d'ammoniac



Le secteur résidentiel

Contribue à quasiment la moitié des émissions de particules PM2.5 et 1/3 des émissions de PM10 du territoire.

Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030			Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	PETR Pays Tolosan		Programme national	
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	PREPA Objectifs 2030 vs 2014	
NOx	-1.3%/an	-21%	-50%	
PM2.5	-2.5%/an	-40%	-35%	
NH3	+2.4%/an	+39%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Horizon 2050				Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>
PETR Pays Tolosan		Programme national		
Polluant	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	+1.1%/an	+31%	-75%	

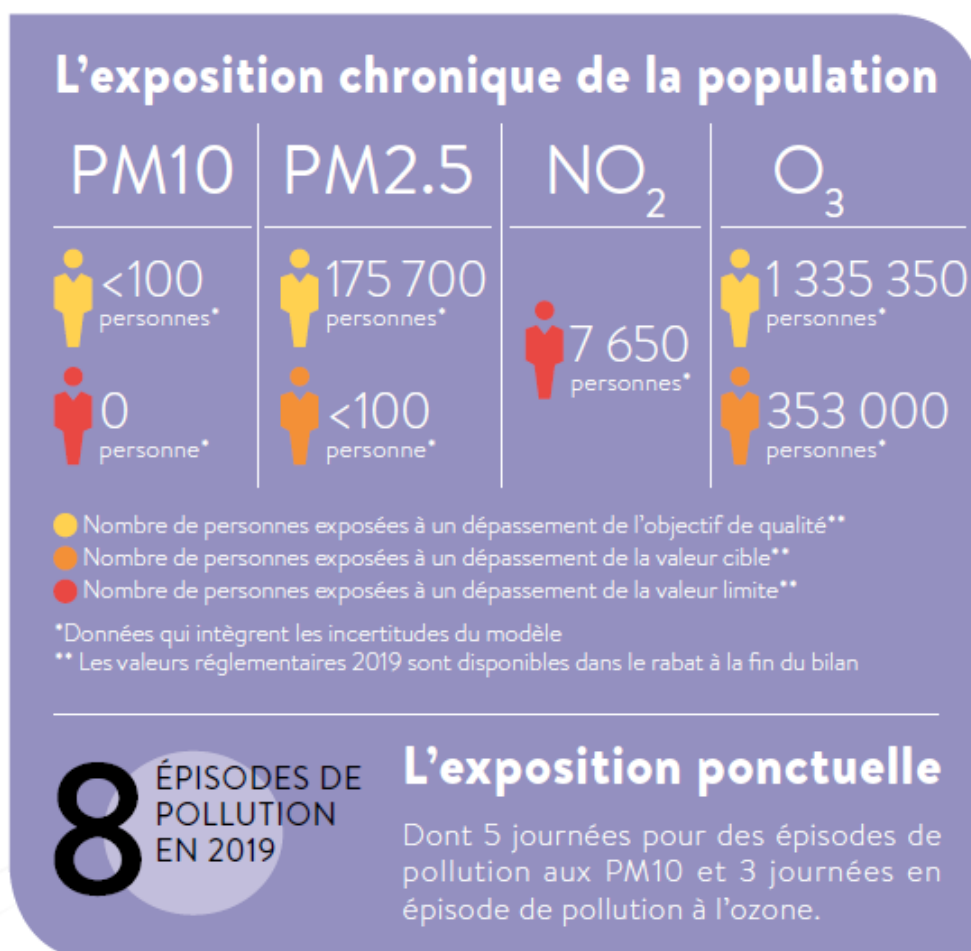
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de 38% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes sur
le Schéma de Cohérence
Territoriale de la Grande
Agglomération
Toulousaine**

CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Polluants suivis : NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

SCOT Grande Agglomération Toulousaine

113 communes, population en 2017 : 1030015

5 Communautés de communes

CA du Sicoval

CA Le Muretain Agglo

CC de la Save au Touch

CC des Coteaux Bellevue

Toulouse Métropole

SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine



Oxydes d'azote : 10kg/hab
Particules PM_{2.5} : 1kg/hab
GES : 4 t eq CO₂/hab

Haute-Garonne



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Occitanie



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

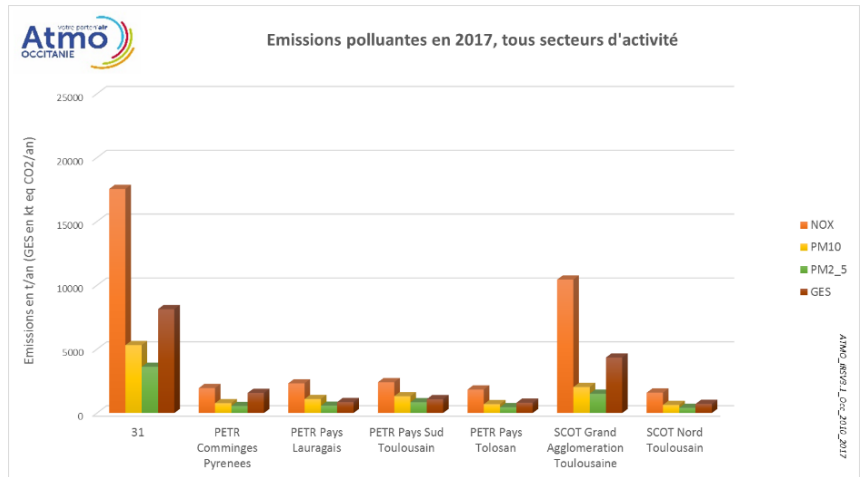
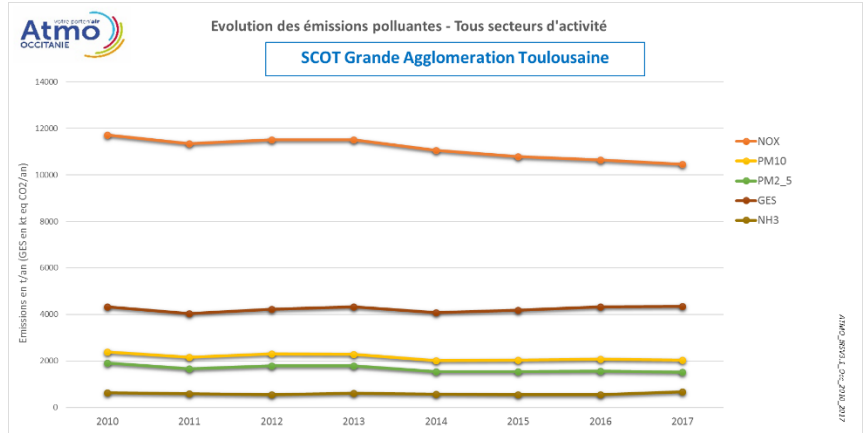
Oxydes d'azote : -10.9%
 Particules PM10 : -14.9%
 Particules PM2.5 : -20.6%
 GES : +0.3%

Evolution 2017/4 dernières années

Oxydes d'azote : -5%
 Particules PM10 : -3,4%
 Particules PM2.5 : -6,1%
 GES : +2,8%

Contribution des territoires aux émissions départementales SCOT Grande Agglomération Toulousaine

Oxydes d'azote : 59.5%
 Particules PM10/PM2.5 : 39.7%
 GES : 53.4%

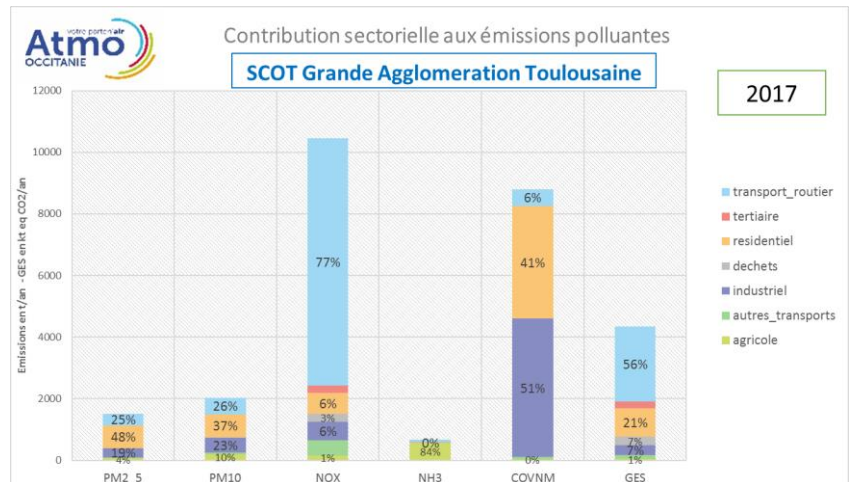


Les émissions par secteur d'activité

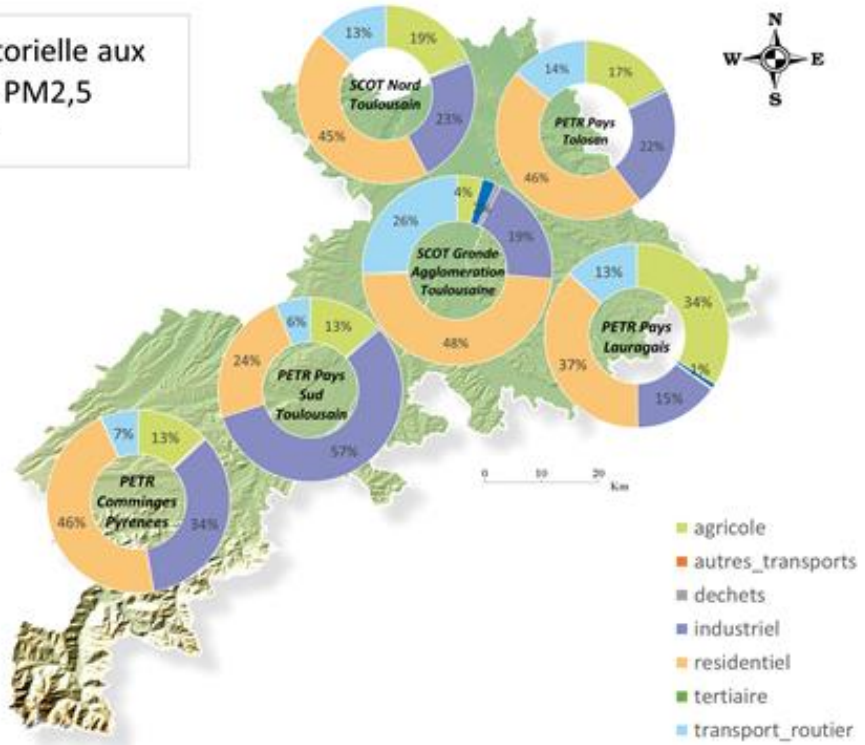
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx et GES, premier émetteur.

Industrie, premier émetteur de COVNM sur le territoire

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole. Territoire urbain ; émissions d'ammoniac très faibles.

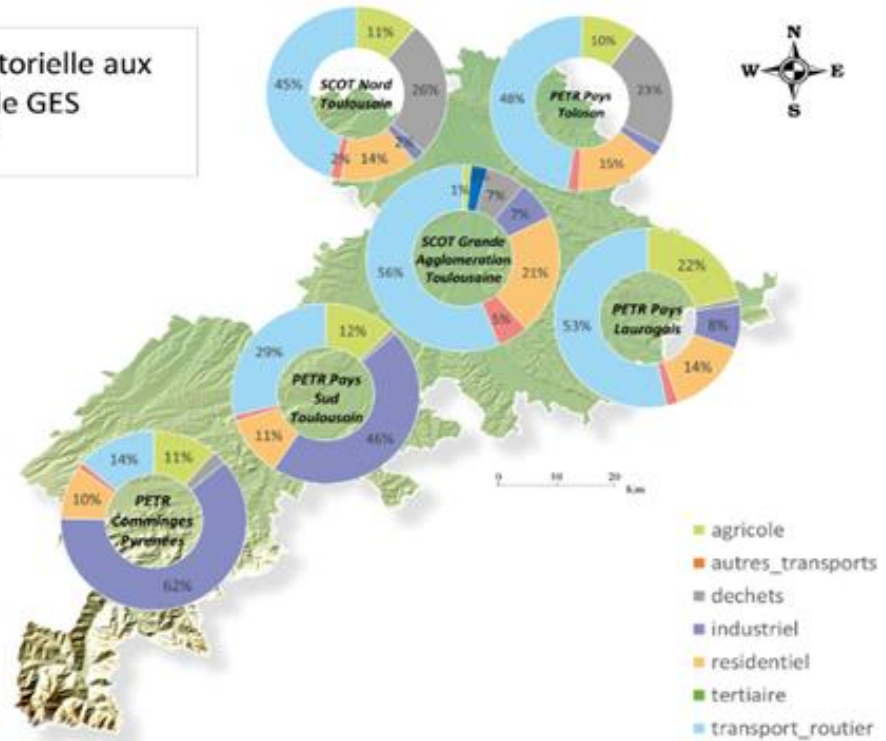


Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017

Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le trafic routier

1^{er} secteur émetteur d'oxydes d'azote (77%) et de GES (56%)

L'autoroute : plus d'1/3 des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports (37%)

Evolution du trafic estimé : +0.9%/an entre 2010 et 2017

Poids lourds : 21.7% des émissions dues au trafic routier en 2017, pour 4.6% de poids lourds estimés en circulation sur le territoire



Le secteur industriel

1^{er} secteur émetteur de COVNM dues à l'usage de peintures et solvants dans les grandes industries du territoire.

Tissu industriel très varié



Le secteur résidentiel

1^{er} secteur émetteur de particules PM10/PM2.5; 2^e émetteur de COVNM, derrière les industries. Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

21% des GES




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030			Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	SCOT Grande Agglomération Toulousaine		Programme national	
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	PREPA Objectifs 2030 vs 2014	
NOx	-1.6%/an	-25%	-50%	
PM2.5	-2.9%/an	-47%	-35%	
NH3	+1.1%/an	+17%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Polluant	Horizon 2050		Programme national	Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>
	SCOT Grande Agglomération Toulousaine			
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	-0,1%/an	-13.6%	-75%	

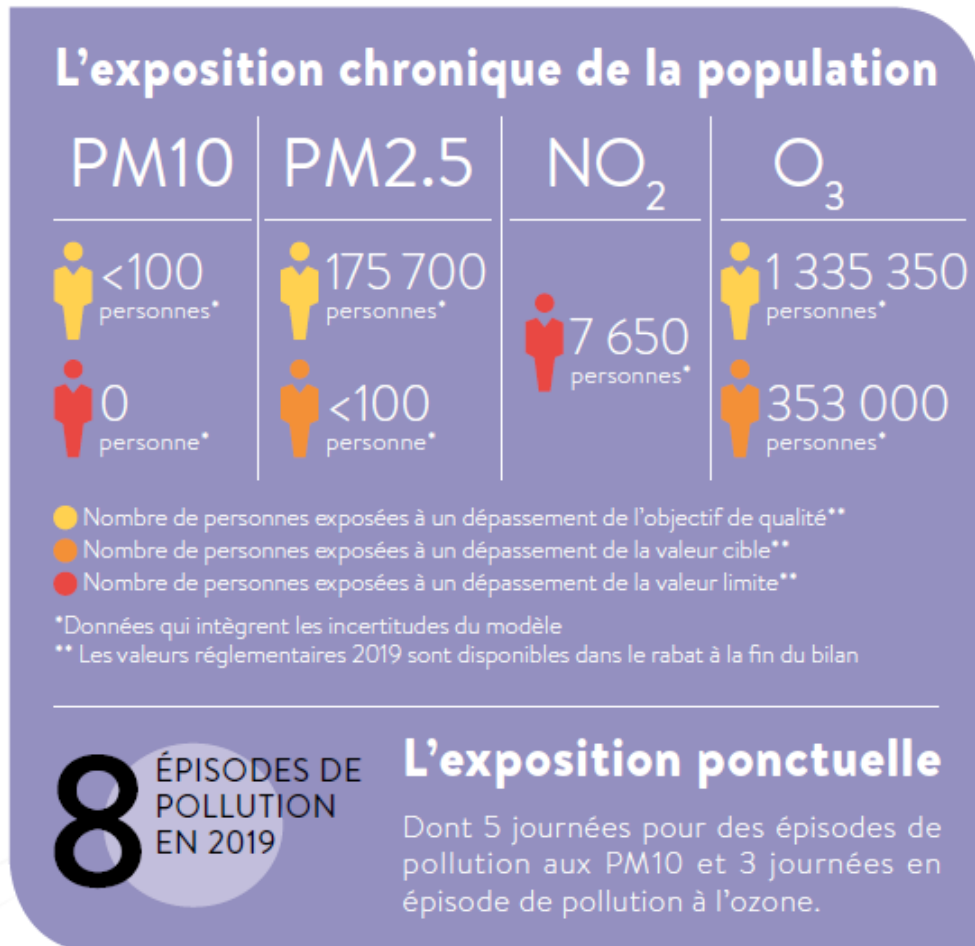
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de -5% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org

Votre observatoire régional de la

QUALITÉ de l'AIR

**FICHE DE
SYNTHÈSE**

Novembre 2020

**Fiches de synthèse des
émissions polluantes sur
le Schéma de Cohérence
Territoriale du Nord
Toulousain**

contact@atmo-occitanie.org – www.atmo-occitanie.org – ETU-2020-111 (6)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** :

- ❖ par mail : contact@atmo-occitanie.org
- ❖ par téléphone : 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL - Appel non surtaxé)

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le travail ici présenté a été réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'objectif de cette collaboration est de formaliser au sein d'une même fiche de synthèse les indicateurs territoriaux relatifs aux émissions polluantes et à la qualité de l'air pour les territoires couverts par un PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ces fiches seront actualisées annuellement avec les dernières données disponibles. Six territoires sont ainsi analysés, soit 4 PETR et 2 SCOT : le PETR Pays Comminges Pyrénées, le PETR du Pays Lauragais, le PETR du Pays Sud Toulousain, le PETR Pays Tolosan, le SCOT Nord Toulousain et le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Ces fiches de synthèse ont pour objectif de présenter de façon la plus simple possible un ensemble d'indicateurs à l'échelle des territoires, permettant ainsi à chacun de mieux appréhender la thématique de la qualité de l'air sur le territoire et les spécificités de celui-ci. Les indicateurs sont déclinés par secteur d'activité lorsque cela est pertinent à l'échelle du territoire concerné.

Les indicateurs proposés permettent de prendre connaissance de l'évolution des émissions polluantes sur le territoire sur la période analysée ainsi que de comprendre la contribution sectorielle aux émissions polluantes, caractéristiques de chaque territoire. De plus, une comparaison aux autres territoires étudiés, ainsi qu'aux données départementales et régionales est proposée. Les secteurs à enjeux et chiffres clés de chaque territoire sont explicités pour une bonne compréhension des enjeux locaux, actuels et à venir.

Afin de suivre la trajectoire engagée par le territoire en termes de réduction des émissions polluantes, il est proposé une analyse de leur évolution au regard des objectifs nationaux donnés par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse permet de comprendre les attentes en termes d'émissions polluantes et de mieux appréhender l'avancement du territoire dans ses objectifs de réduction.

Enfin, afin de donner une information complète, les statistiques départementales les plus récentes concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution est rappelée en fin de document.

La publication de ces fiches synthétiques et de ces indicateurs permet à chacun de s'approprier la situation d'un territoire en termes d'émissions polluantes, afin de mieux comprendre les enjeux locaux et d'identifier les leviers d'actions.

Inventaire des émissions polluantes – Bilan territorial – 06/2020

Polluants suivis : NO_x, PM₁₀/PM_{2.5}, NH₃, COVNM, SO₂, GES (CH₄, N₂O, CO₂)

Historique : 2010-2017

Secteurs traités : résidentiel, tertiaire, agricole, industries, déchets, transports

SCOT Nord Toulousain

66 communes, population en 2017 : 98182

4 Communautés de communes

CC de Val'Aïgo

CC des Coteaux du Girou

CC des Hauts Tolosans

CC du Frontonnais

SCOT Nord Toulousain



Oxydes d'azote : 16kg/hab
Particules PM_{2.5} : 4kg/hab
GES : 7 t eq CO₂/hab

Haute-Garonne



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Occitanie



Oxydes d'azote : 13kg/hab
Particules PM_{2.5} : 3kg/hab
GES : 6 t eq CO₂/hab

Les émissions polluantes totales du territoire

Evolution 2010-2017

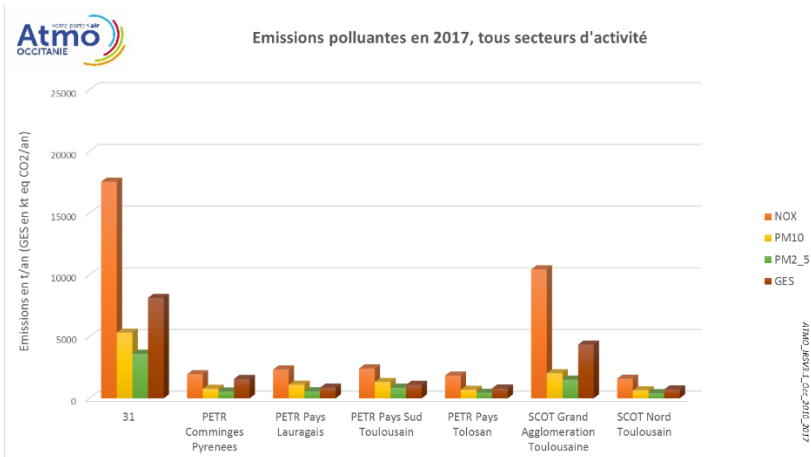
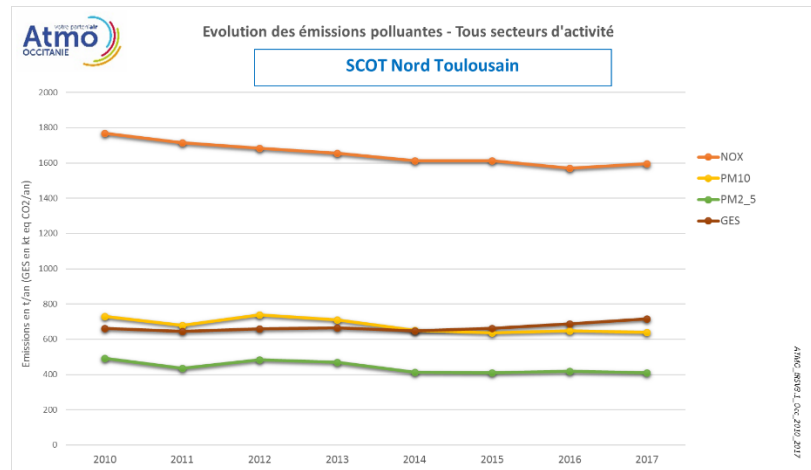
Oxydes d'azote : - 9.7%
 Particules PM10 : -12.4%
 Particules PM2.5 : -17%
 GES : +8.3%

Evolution 2017 / 4 dernières années

Oxydes d'azote : -1%
 Particules PM10 : -3,3%
 Particules PM2.5 : -4,2%
 GES : +7,4%

Contribution des territoires aux émissions départementales SCOT Nord Toulousain

Oxydes d'azote : 9.1%
 Particules PM10/PM2.5 : 11.7%
 GES : 8.8%

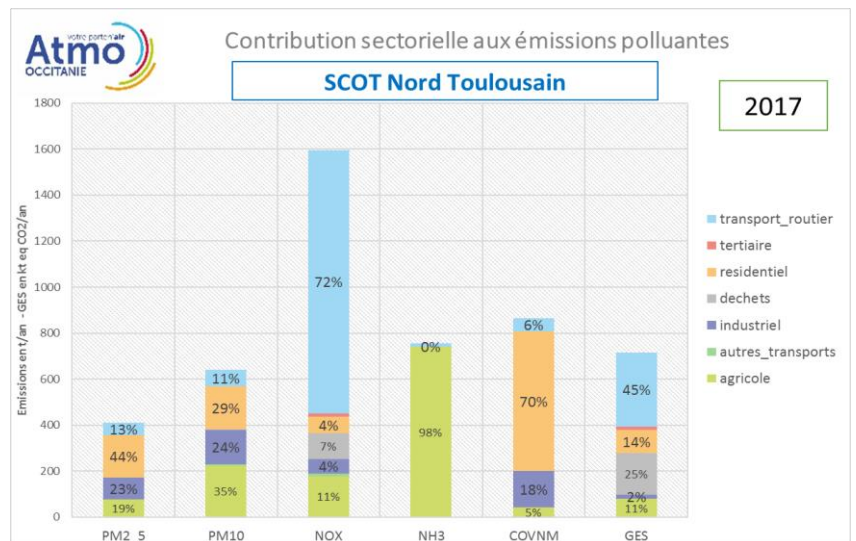


Les émissions par secteur d'activité

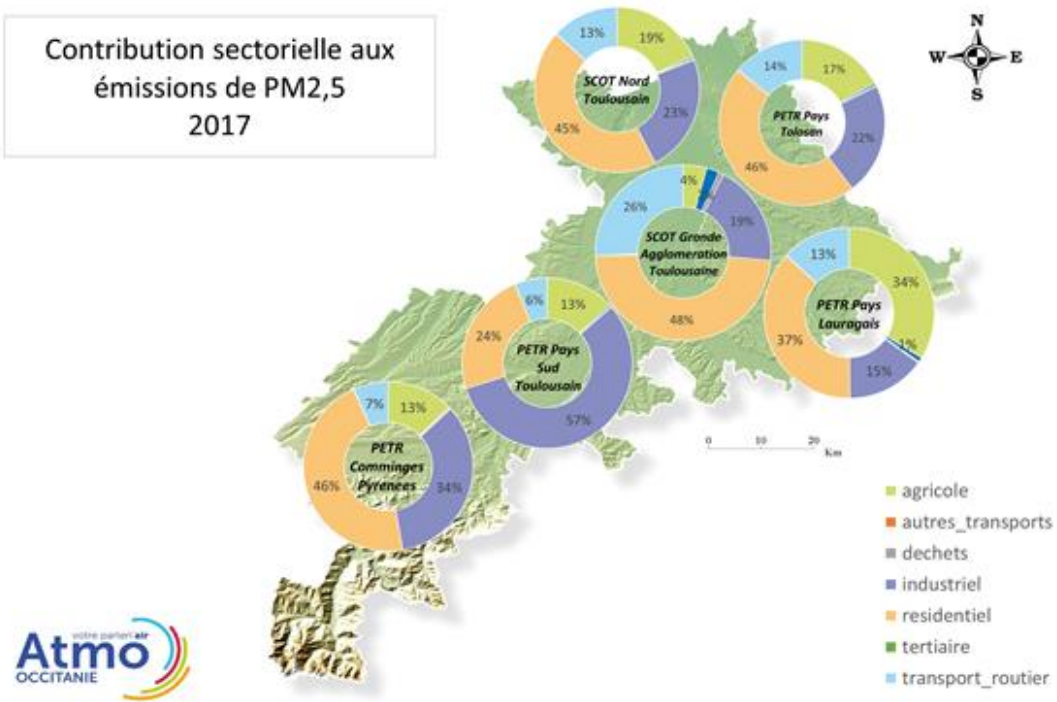
Forte contribution du trafic routier aux émissions de NOx et de GES

Territoire urbain ; secteur résidentiel 1^{er} émetteur de COVNM et particules PM2.5. Le traitement des déchets émet ¼ des GES du territoire (présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).

Ammoniac (NH3) émis quasi exclusivement par le secteur agricole, premier émetteur de particules PM10.



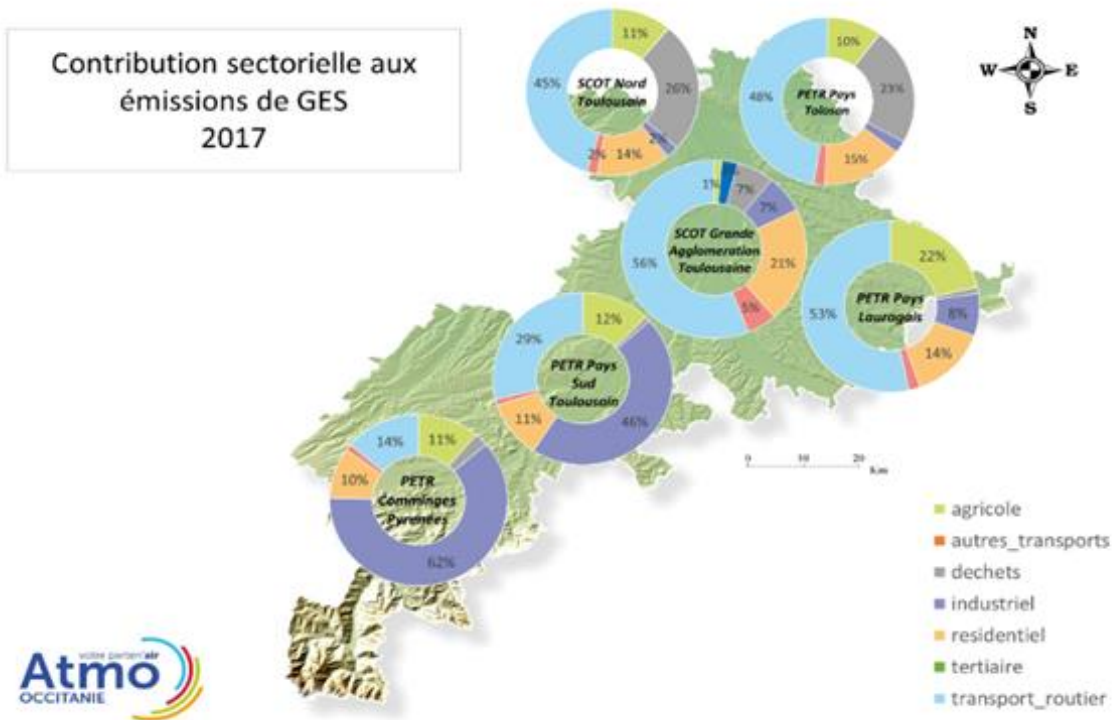
Contribution sectorielle aux émissions de PM2,5 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017



Contribution sectorielle aux émissions de GES 2017



ATMO_IRSV3_1_Occ_2010_2017



Les secteurs à enjeux, les chiffres clés



Le trafic routier

1^{er} secteur émetteur d'oxydes d'azote (72%) et de GES (45%)
 L'autoroute : 41% des émissions d'oxydes d'azote dues aux transports
 Evolution estimée du trafic: +1.6%/an entre 2010 et 2016
 Poids lourds : 15.2% des émissions dues au trafic routier en 2017, pour 5% de poids lourds estimés en circulation sur le territoire



Le secteur résidentiel

1^{er} secteur émetteur de particules PM2.5 et de COVNM ; Le chauffage au bois chez les particuliers émet la quasi-totalité des particules PM10 et PM2.5 du secteur.

 2^e émetteur de particules PM10 derrière le secteur agricole.
 14% des émissions de GES du territoire sont au chauffage chez les particuliers.



Le secteur agricole

1^{er} secteur émetteur de particules PM10 (35%) (émissions des engins, passages successifs et pratiques culturales, ...)
 11% des GES
 La quasi-totalité des émissions d'ammoniac



Le secteur du traitement des déchets

Emetteur d'oxydes d'azote et de près d'un quart des GES du territoire
 (Présence d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers).




Indicateurs Air - Les objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes

Le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) fixe les objectifs nationaux de baisse des émissions polluantes, par polluant, à horizon 2030. Ces objectifs sont non sectorisés. L'évolution des émissions observées sur le territoire est confrontée à ces objectifs de réduction, en prolongeant l'évolution annuelle observée sur la période analysée.

Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
NOx PM2.5 NH3	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions polluantes donnés par le PREPA en 2030, versus 2014, année de référence du plan	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Evolution estimée des émissions polluantes en 2030 versus 2014, année de référence pour le PREPA		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

Estimation de l'évolution des émissions polluantes à horizon 2030 :

Polluant	Horizon 2030			Atteinte des objectifs <u>PREPA</u>
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2030 versus 2014	Programme national PREPA Objectifs 2030 vs 2014	
NOx	-1.4%/an	-22%	-50%	
PM2.5	-2.4%/an	-39%	-35%	
NH3	+2.4%/an	+39%	-16%	

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) fixe la trajectoire nationale de baisse des émissions de GES à horizon 2050. Elle constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique et prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire national, visant ainsi une réduction de -75% des émissions de GES (facteur 4) par rapport à 1990. Ainsi l'ensemble des émissions de GES en 2050 serait compensée par les puits de carbone (forêts, terres agricoles, puits technologiques, ...).


Les indicateurs:

Polluant	Indicateur	Définition	Indicateur référence associé	Périodicité de mise à jour
GES	Evolution annuelle observée	Evolution annuelle des émissions sur la période référence	Objectif de réduction des émissions de GES donné par la SNBC en 2050, versus 1990, année de référence de la stratégie nationale	Remise à jour dès que la période de référence est modifiée
	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990	Evolution estimée des émissions polluantes en 2050 versus 1990, année de référence pour la SNBC		Recalculée dès que l'évolution annuelle des émissions est remise à jour

L'estimation des émissions polluantes en 1990 est calculée à partir de l'évolution nationale des émissions données par le CITEPA (Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*), grâce à l'indicateur d'évolution à partir des données estimées par Atmo Occitanie (rétroprojection en 1990).

L'estimation des émissions polluantes en 2050 est réalisée à partir de l'évolution annuelle des émissions tous secteurs confondus, calculées sur la période d'étude (projection en 2050).

Estimation de l'évolution des émissions de GES à horizon 2050 :

Polluant	Horizon 2050			Atteinte des objectifs <u>SNBC</u>
	SCOT Nord Toulousain		Programme national	
	Evolution annuelle observée	Estimation de l'évolution en 2050 versus 1990*	SNBC Objectifs 2050	
GES hors biomasse	+1.1%/an	+34%	-75%	

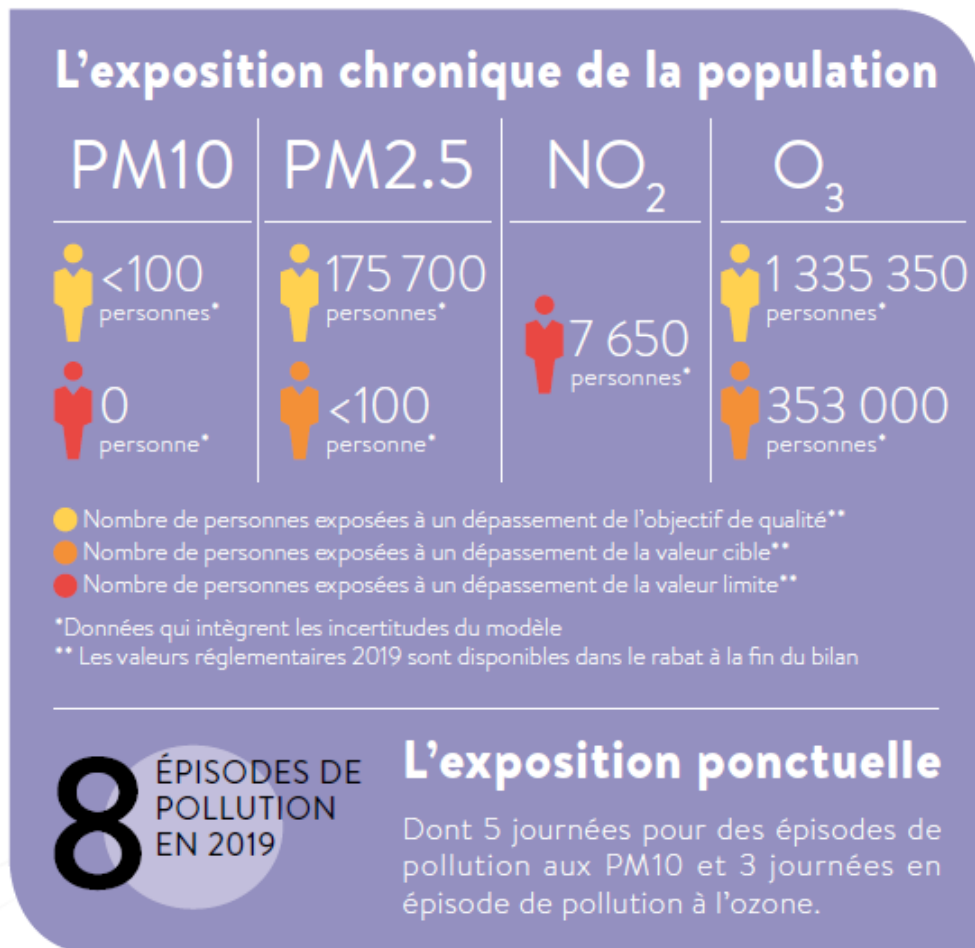
*Référence : *Emissions dans l'air - Source Citepa édition 2020 - inventaire national d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques - citepa.org*

Les émissions de GES issues de la biomasse sont considérées ici comme neutres en carbone. Si ces émissions sont intégrées aux émissions totales de GES, l'estimation d'évolution des émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, suivant une évolution tendancielle linéaire serait de +40% par rapport à 1990.

Indicateurs Air – La qualité de l'air et la population exposée

Ci-dessous les statistiques 2019 concernant l'exposition chronique de la population à la pollution de l'air, ainsi que l'exposition ponctuelle au travers des épisodes de pollution.

Ces statistiques sont élaborées à l'échelle départementale et sont ici indiquées pour la Haute-Garonne.





L'information sur la **qualité de l'air** en **Occitanie**

www.atmo-occitanie.org